

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

DU 23 AOÛT 1996

DECRET N° 96-454 / MTF/ISS/DGFP/DGCA/S.V.

portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1990 et 1992 de certains Ingénieurs Géomètres principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Cadastré), en tête: GANGA Médard.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

( ~~ISSS~~ ) :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique;

D.G.B.

(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, I des Services Techniques;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FF du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et/la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 65/170 du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Ministres délégués, Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u les procès-verbaux des Commissions Administratives Paritaires d'Avancement réunies à Brazzaville, les 18 Juillet 1991 et 14 Août 1993;

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994, du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

           E C R E T E :  
-----

*le m*

ARTICLE 1er.-Sont inscrits aux tableaux d'avancement au titre des années 1990 et 1992, les Ingénieurs Géomètres principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ( Cadastre) dont les noms et prénoms suivent :

///-) N N E E : 1990

POUR LE 2e ECHELON A 2 ANS :

- GANGA Médard Cadastre B/ville

POUR LE 3e ECHELON A 2 ANS :

- BUYA Jérôme BEBATP | - KOUETETE Denis Cadastre B/ville  
- NKANGOU-MOUTI Philippe Cadastre B/ville.

POUR LE 4e ECHELON A 2 ANS :

- MACKOSSO Gaston....Cadastre B/ville | - MANGOULEH-BEOLEH ....Cadastre B/ville  
- ELO Albert - " - | - MABIALA TATY Etienne - " ..  
- NDIINGA OUIERO DGI B/ville | - NDIINGA KOULA Alphonse - " ..

///-) N N E E : 1992 .

POUR LE 3e ECHELON A 2 ANS :

- GANGA Médard ..... Cadastre B/ville

POUR LE 4e ECHELON A 2 ANS :

- BUYA Jérôme .....BEBATP | - KOUETETE Denis ... Cadastre B/ville  
- NKANGOU-MOUTI Philippe ... Cadastre B/ville.

POUR LE 5e ECHELON A 2 ANS :

- MACKOSSO Gaston .... Cadastre B/ville | - MANGOULEH-BEOLEH .... Cadastre B/ville  
- ELO Albert - " - | - MABIALA TATY Etienne - " ..  
- NDIINGA OUIERO ..... D.G.I. B/ville | - NDIINGA KOULA Alphonse - " ..

ARTICLE 2 -Le présent decret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 23 Août 1996

Par Le Premier ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipe-  
ment et des Travaux publics,

- Général Jacques Joachim YHOMBY-ORANGO.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité Sociale,

- Lambert GALIBALI.-

Le Ministre délégué auprès du  
Ministre de l'Economie et des  
Finances, chargé du Budget et  
de la Coordination des Régies,

- Professeur Anaclet TSOMAMBE.-

- Luc Daniel ADAMO MATETA.-

<u>AMLIATIONS :</u>					
JOEC	2	DGFP	3	HUHC	2 INTERESSES 10
DGCA/SAV	2	D C R	2	DCM	